



LA LETTRE DU MAIRE



**CHÈRES BAVILLIÉROISES,
CHERS BAVILLIÉROIS,**

DU NOUVEAU RUE DE DELÉMONT

Au début de ce deuxième mandat, la municipalité a souhaité investir en faveur de la rue de Delémont. Dans un premier temps, un panneau d'information lumineux vient d'être installé. Il vient en remplacement de la traditionnelle « sucette » dans laquelle les informations étaient affichées au format papier. Ce dispositif permettra de diffuser l'information de façon plus moderne et plus réactive.

Dans un second temps, un terrain multisports (city-stade) prendra place à proximité des immeubles situés au 12 et au 14 rue de Delémont. A l'instar de celui que la municipalité a créé rue de la Bénade il y a quelques années, il permettra aux jeunes du secteur de pratiquer le foot et d'autres sports dans un environnement agréable et sécurisé.

Parce qu'aucun secteur de notre commune ne doit être oublié, même les plus éloignés du centre-ville, la municipalité continuera à investir en faveur de l'ensemble de nos quartiers et en direction de tous les publics.

Éric KOEBERLÉ,
Maire de Bavilliers

VOTRE MAIRIE

38 Grande Rue François Mitterrand 90800 BAVILLIERS
Tel. 03 84 57 38 88 / Fax. 03 84 57 38 80 / Mail : mairie@bavilliers.fr



www.bavilliers.fr



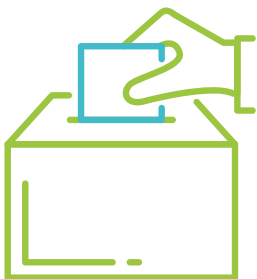
ELECTIONS EN 2022

Pour les élections présidentielles qui auront lieu les 10 et 24 avril 2022, les nouvelles directives de 2019 sont applicables. Elles sont les suivantes :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public (www.service-public.fr)
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public (www.service-public.fr)

Les inscriptions en mairie restent possibles avant le 4 mars 2022. Pour toute inscription, se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Pour tout cas particulier, prendre contact avec les services de la mairie au 03 84 57 38 88.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales à l'approche de l'élection présidentielle, voter est un droit et un devoir.



**VEND.
MATINS**

Marchés hebdomadaires
Place Jean Moulin

**01/03
MARDI 20H**

**Conseil municipal
avec débat d'orientation
budgétaire**
En salle d'honneur, mairie